



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 40043

Texte de la question

M. François Rochebloine demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants de bien vouloir lui préciser sa position à l'égard de la proposition d'instituer une journée nationale de la Résistance qui pourrait être fixée à la date anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance, au cours de laquelle il serait rendu hommage aux combattants de l'ombre et seraient organisées des manifestations visant à transmettre aux nouvelles générations la mémoire des sacrifices consentis pour leur liberté.

Texte de la réponse

La transmission de la mémoire de la Résistance est un des axes majeurs de la politique de la mémoire que le ministre délégué aux anciens combattants entend conduire. En effet, il est important que le message de courage et de civisme légué par le général de Gaulle et par les résistants soit conservé, puis connu et compris des jeunes générations. Il s'agit d'un impératif républicain auquel le Gouvernement entend veiller tout particulièrement. S'agissant de l'institution d'une journée nationale de la Résistance, cette suggestion, qui mérite une grande attention, suppose, au préalable, un accord de l'ensemble des associations concernées. Le ministre précise toutefois à l'honorable parlementaire que le Conseil national de la Résistance (CNR) a fait l'objet de commémorations particulières en 2003. Ainsi, le Président de la République a présidé une cérémonie le 27 mai 2003, dans la cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides, à l'occasion du 60e anniversaire de la première réunion de ce Conseil, en présence des hautes autorités civiles et militaires et des personnalités du monde résistant et combattant, notamment MM. Chambeiron et Cordier, témoins de la première réunion du CNR qui s'est tenue le 27 mai 1943, à Paris, sous la présidence de Jean Moulin. Dans son allocution, le Président de la République a exalté les vertus de la Résistance, ainsi que le courage et l'intelligence de ces hommes et de ces femmes qui ont risqué leur vie pour libérer le pays de l'occupant nazi. Il a rappelé également que beaucoup d'entre eux avaient jeté, pendant l'Occupation, les bases de la reconstruction du pays et que plusieurs y avaient très activement participé après la guerre. Cette année, de nombreuses cérémonies commémoratives soutenues par la mission du 60e anniversaire des débarquements et de la Libération permettront de rendre hommage à toutes celles et à tous ceux qui, au sein des Forces françaises libres et de la Résistance, ont oeuvré à la défaite de l'ennemi et ont relevé l'honneur de la France.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40043

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2004, page 3758

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5098